

## Section de l'Aube

Le Président,

Troyes, 24 décembre 2024

Chère (cher) Compagnon,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale de notre section de l'ANMONM se tiendra

**Dimanche 9 février 2025 - Salle du Conseil municipal de la mairie de Troyes.**

Afin de préparer cette réunion, nous vous prions de prendre connaissance des documents ci-joints :

- Appel à cotisation pour l'année 2025,
- Renouvellement du comité de section (ne concerne que les membres) : candidature et pouvoir,
- La réservation pour le déjeuner qui se déroulera dans le petit salon de l'Hôtel de ville de Troyes, est à retourner avant le 1<sup>er</sup> février 2025.

### Programme de l'Assemblée Générale :

- **09 h 30** : Début de l'accueil des adhérents **porteurs de leur insigne** de l'Ordre National du Mérite.
- Vote pour le comité de section (les membres à renouveler et les nouveaux candidats sont repris plus loin) par les membres à jour de leur cotisation.
- **10 h 00** : **Arrivée des invités officiels**
- **10 h 05** : **Assemblée Générale**
  - o Rapport moral,
  - o Rapport d'activité,
  - o Rapport financier,
  - o Résultat du vote pour l'élection au Comité de section,
  - o Intervention de Monsieur BRULEY, coordinateur Aube de la Fondation un avenir ensemble,
  - o Questions diverses et conclusion de l'AG,
  - o Conférence ; cette année notre compagnon Myriam PROVENCE nous parlera de « La Généalogie »,
  - o Remise de la médaille de l'ANMONM au collègue Dominique SAVIO.
- **12h15** : **Vin d'honneur** offert par le Champagne Eric Legrand à Celles-sur-Ource
- **13h15** : **Déjeuner** dans le petit salon de l'hôtel de ville jouxtant la salle de réunion pour les inscrits (feuillet à retourner).

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Chère (Cher) Compagnon, l'expression de notre considération la plus cordiale et dévouée.

Le Président

*Original signé*

Dany MARTIN FEVRE

## Section de l'Aube

### APPEL A COTISATION 2025

Chère (Cher) Compagnon,

Le montant des cotisations en 2025 est indiqué ci-dessous :

- Membre actif : 35,00 €,
- Sympathisant <sup>(1)</sup> : 17,50 €,
- Donateur <sup>(2)</sup> : au moins 35,00 €.

Le montant de l'abonnement annuel à la revue Le Mérite est de 16,00 €.

(1) Par sympathisant, il faut comprendre une personne non titulaire de l'Ordre National du Mérite veuve ou veuf d'un membre titulaire de l'ONM (lié par mariage ou pacte civil), ou un enfant d'un membre titulaire de l'ONM décédé, ou le conjoint (lié par mariage ou pacte civil) d'un membre titulaire, ou encore le porte-drapeau de la section de l'AN-MONM ou enfin le titulaire de l'Ordre du Mérite d'un autre pays.

(2) Les dons profitent entièrement à notre Section. Ils participent aux actions d'entraide ou à doter, entre autres, le prix de l'Éducation citoyenne.

**Ils font l'objet d'un reçu fiscal transmis par le siège de l'ANMONM.**

Les paiements devront être adressés à notre trésorière départementale :

**Madame Virginie VELLUT - Trésorière de l'ANMONM**

**20 rue Gambetta**

**10800 Saint-Julien-les-Villas**

**Pour les virements : IBAN FR7630087335030002230540271 – BIC CMCIFRPP**

Si vous souhaitez vous inscrire au repas à l'issue de notre AG, il vous est possible de faire, de préférence un virement, ou un chèque global incluant cotisation, don, abonnement éventuel à la revue « le Mérite » et prix du repas.

Merci de remplir le tableau page 3, à joindre à votre chèque ou à adresser par mail en cas de virement

---

### MENU

Apéritif de bienvenue offert par le Comité avec mise en bouche

Foie gras fine gelée passion

Cabillaud vapeur

Crème de petits légumes au champagne

Assiette de fromages : Chaource, brie de Meaux et bouquet de salade

Nougat glacé aux griottes de Fougerolles

Vin blanc (Sauvignon de Touraine) - Vin rouge (côtes du Rhône-Bordeaux)

Eaux plates et gazeuses - Café

Prestation assurée par Jacky ENFERT, Restaurant AUX MAISONS\*\*\* à Maisons-les-Chaource

Le prix est de : 50,00 € par personne

ANMONM Comité de l'Aube

Contact : [anmonm.aube@gmail.com](mailto:anmonm.aube@gmail.com)

Président ; Tél. 06 80 25 88 02

**ANMONM AUBE - ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 9 FEVRIER 2025**  
**Élections au Comité de Section**

Si vous êtes candidat, merci de bien vouloir nous en informer, avant le **24 janvier 2025**, par courriel ([anmonm.aube@gmail.com](mailto:anmonm.aube@gmail.com)) ou par courrier postal au secrétaire (M. Jean-Pierre GUTH – 1, Rue du Prieuré 10500 RADONVILLIERS).

Conformément à nos statuts, sont renouvelables cette année pour un mandat de trois ans : M<sup>me</sup> Marlène PIUBELLO, MM. Gilles AUBAGNAC, Jacques BREMENT, Jean-Luc HAGER, Daniel PUIGMAL et Christian ROBERT.

**Attention** : Comme le stipulent les statuts, seuls les membres titulaires de l'association à jour de cotisation 2024 pourront participer au vote.



**POUVOIR**

**(ne concerne que les membres titulaires à jour de leur cotisation 2024)**

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale du dimanche 9 février 2025, il vous est demandé de bien vouloir compléter le présent pouvoir et de le retourner pour le **1<sup>er</sup> février 2025**, au plus tard, par courriel ou par la poste à Madame Vellut, trésorière, avec votre cotisation (voir plus bas).

Je soussigné(e) .....

Donne pouvoir à M<sup>me</sup>, M. ....

ou à défaut à M<sup>me</sup>, M. ....

À l'effet de me représenter à l'assemblée générale du dimanche 9 Février 2025 et en conséquence, prendre part à toutes les délibérations sur les questions à l'ordre du jour ainsi que signer registre et feuille de présence.

Fait à, .....le ...../...../2025      Signature



**ANMONM : cotisation et abonnement pour l'année 2025**

Coupon à détacher, à compléter avec vos références (N° adhésion) et à retourner dès que possible, par courriel à [anmonm.aube@gmail.com](mailto:anmonm.aube@gmail.com) en cas de virement (**IBAN FR7630087335030002230540271 – BIC CMCIFRPP**)

ou avec votre chèque à : **Madame Virginie VELLUT Trésorière de l'ANMONM**  
**20 rue Gambetta**  
**10800 Saint-Julien-les-Villas**

**Monsieur, Madame** : ..... **N° d'adhésion** : .....

Adresse : .....

.....

.....

**Montant de votre chèque libellé à l'ordre de l'ANMONM**

Répartition de votre paiement :

Cotisation (1)	Don	Revue « Le Mérite »	Repas (éventuellement)	TOTAL
	<input type="checkbox"/> _____ €	<input type="checkbox"/> 16,00 €	_____ pers. x 50,00 €	_____ €

(1) Voir le montant de la cotisation en page 2